

PHARES DE FRANCE SAUVEGARDE ET ESSOR DU PATRIMOINE NATIONAL ET LOCAL

Madame le maire Madame Christine FAVIER Mairie 8 rue Tannay 58420 ASNAN

Présidence

Ile Saint Louis, le 7 juillet 2017

Madame le maire, Chère Madame Favier,

Chose promise, Chose due!

Le délai de mise en place de l'environnement administratif et juridique conforme à notre programme de sauvetage du patrimoine d'Asnan par la restauration de son église a été beaucoup plus long que prévu. Aujourd'hui, notre association dispose, donc et aussi, de toutes les autorisations pour obtenir les fonds nécessaires à la restauration complète de l'église. Nous bénéficions, d'ores et déjà, de promesses de dons, que nous pouvons, désormais, appeler.

Comme vous l'avez indiqué, vous détenez les leviers et les compétences pour obtenir les subventions des pouvoirs publics, aux niveaux national et local pour la mise en sécurité de l'église. Aussi, comme vu ensemble, il parait juste et efficace d'utiliser ces subventions pour cette première phase des travaux : la mise en sécurité totale des fondations de l'église, le temps de passer à la deuxième phase.

La sécurisation de l'église dans sa dangerosité potentielle à l'égard des paroissiens, des passants et des voisins a été effectuée par la municipalité et la préfecture par l'interdiction d'accès à l'édifice dans un périmètre suffisant. L'effondrement de l'église, qui, pour moi, se ferait à l'intérieur, n'est pas imminent. Tant d'édifices du XIXème siècle résistent au temps, même s'ils n'ont pas été entretenus comme ils auraient dû l'être, comme dans le cas de l'église d'Asnan.

Enfin, même si l'étude de mise en sécurité de l'église de Monsieur BURI réalisée en février 2017 ne sera pas nécessairement retenue, pouvez-vous nous l'adresser ; sauf erreur, elle ne se trouvait pas dans l'étude préalable que vous nous avez confiée. Nous lui avons demandée. Monsieur BURI préfère que vous nous la transmettiez vous-même en tant que maître d'ouvrage. Le plus rapide est le courriel : pharesdefrance.association@gmail.com ; à défaut par courrier prioritaire : Phares De France Ile Saint Louis 18 rue Le Regrattier 75004 PARIS.

La deuxième phase, la restauration complète, sera financée par le biais de notre association et nos actions, par les appels aux dons privés, particuliers, entreprises, mécènes, comme nous nous sommes engagés à le faire.



PHARES DE FRANCE

A l'issue de notre étude préalable, parallèle à nos démarches administratives et juridiques, nous avons eu la confirmation de l'existence de nouveaux procédés totalement maîtrisés pour remédier à tout sol instable, notamment celui du jet grounting (pieux où le béton se mélange avec le sous-sol pour une meilleure cohérence du sous-sol) et à tout défaut de construction assemblant des matériaux parfois moins compatibles ; procédés appropriés à la situation de l'édifice d'Asnan.

Dans la cadre de la poursuite de notre soutien rationnel, nous vous proposons une seconde visite à Asnan. Nous serons accompagnés de notre architecte et de notre chef des travaux. Nous vous proposons ce déplacement avant le 18 juillet 2017 ; date du départ en vacances des élus de la municipalité d'Asnan. Nous pourrions en profiter pour rencontrer votre équipe, afin de valider la véracité de nos échanges et

engagements mutuels.

La date pourrait correspondre à celle de votre réunion publique, pour laquelle nous vous demandons de nous communiquer la date.

Je reviens sur l'idée de céder l'église à notre association. Comme indiqué dans notre courrier du 1^{er} juin 2017, il me paraît toujours raisonnable de l'envisager après la mise en sécurité complète de l'église. En septembre, nous serons à même de vous proposer un programme détaillé et argumenté, comme convenu.

Au-delà de l'économie substantielle réalisée par la commune (les travaux d'entretien seraient à la charge de l'association), cette cession pourrait compléter et renforcer notre programme de développement économique d'Asnan (création d'un commerce général ; dossier en cours de réalisation) et de re-faire de l'église le centre de vie de votre commune.

L'accord du diocèse, avec nos activités respectueuses des lieux et de sa commune, serait également nécessaire.

Nous sommes heureux de vous adresser la vidéo que nous diffusons et qui a été réalisée à la suite de notre première rencontre le 17 mai dernier.

Comme vous l'avez constaté, les médias se manifestent très peu pour sauver le patrimoine. Ils se déchaînent quand il est détruit, surtout une église. L'opinion publique suivra.

Tout sera prêt pour septembre.

Vous serez l'élu qui sauve le patrimoine local et national, et non qui le détruit!

Le symbole d'Asnan sera réussi, avec et grâce à vous, votre équipe, et tous les intervenants, habitants, diocèse, préfecture...

Vous remerciant de votre confiance envers nous et de votre conscience de l'impact du sauvetage de l'église d'Asnan, patrimoine local et national!

Dans l'attente de notre prochain échange, je vous prie de croire, chère Madame Favier, Madame le maire, à l'expression de nos meilleurs sentiments.

Didier Laquet